Délibération du conseil municipal

DU 4 décembre 2008 n° **21** page 1/2

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : **Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2008 - Attribution de subventions à l'association LA CORDE, le Centre Social d'Ozon et la Classe RELAIS .../...**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 4 du Conseil Municipal du 27 Mars 2007, vous avez approuvé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) pour la période 2007 – 2009, renouvelable, après évaluation à mi-parcours.

Ce dispositif intègre des objectifs définis à l'intérieur de sept thématiques : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la réussite éducative et l'égalité des chances, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, l'accès à la santé, la lutte contre les discriminations, le lien social

* * * * *

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la délibération n°23 du 31 mars 2004, relative au contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales

CONSIDERANT l'adéquation avec l'objet du CUCS des projets et actions proposés par les structures ci-dessous,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de valider l'attribution des financements relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour un montant de 19 960 €,

- de verser à chaque structure les financements tels que présentés dans le tableau ci-après.

Structures	Projet	Subventions attribuées en €
Centre Social d'OZON	Création d'un atelier numérique créatif pour les projets portant sur l'identité du quartier	3 500 €
Classe RELAIS	Écrire et réaliser un film documentaire sur les transformations d'un quartier. La Plaine d'Ozon : quartier d'implantation du collège en restructuration.	1 000 €
La Cordée	Adolescents difficiles, adolescents dans la cité : de l'hospitalisation à la vie associative, un parcours d'intégration	2 460 €
ADSEA	Animation de rue	8 000 €
Association P.M.O.	Sport, Nature, Aventure	2 000 €
Olympique Futsal de châtellerault	Cité solidaire	3 000 €
TOTAL		19 960 €

Le montant total de la dépense, prévu dans le budget de fonctionnement 2008, sera imputé sur le compte 824 / 6574 / 4500.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 12/12/08 n° 12317
Publié en mairie
Le 9/12/08

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS